

Les grands dossiers

Voici un bref résumé de quelques grands dossiers dont le Canada a l'intention de parler à la séance spéciale de 1997. La liste, présentée par ordre alphabétique, n'est pas exhaustive et comprend seulement certains dossiers prioritaires relevés jusqu'à présent.

L'Arctique

À titre de membres du nouveau Conseil de l'Arctique, le Canada, le Danemark, la Finlande, la Suède, la Norvège, l'Islande, la Fédération de Russie et les États-Unis ont montré qu'ils étaient résolus à travailler en collaboration pour promouvoir le développement durable dans le Nord et à accroître leurs efforts dans le cadre de la Stratégie de protection de l'environnement arctique. Sensibiliser davantage la communauté internationale aux questions concernant l'Arctique aide à obtenir l'appui mondial pour les projets à réaliser dans le Nord. Les priorités du Canada pour l'Arctique sont les suivantes :

- **Élaborer un plan de développement durable qui établit un équilibre entre la protection de l'environnement, le bien-être culturel et le développement socio-économique.** Pour aider les ministères à créer leur stratégie de développement durable, le ministère des Affaires indiennes et du Nord (MAIN) coordonne en leur nom les consultations sur le Nord. La phase I débutera à l'automne de 1996 et aura pour but de déterminer les questions clés ainsi que d'en arriver à une compréhension commune du développement durable. La phase II aura lieu au printemps de 1997 et portera sur la création d'une stratégie provisoire pour le Nord. Le MAIN a récemment invité des représentants de groupes autochtones, d'organisations non gouvernementales, de l'industrie et des gouvernements territoriaux ainsi que d'autres intervenants nordiques de première importance à l'aider à élaborer sa stratégie.
- **Utiliser de façon durable les ressources renouvelables et non renouvelables de l'Arctique.** C'est essentiel pour remédier au chômage dans le Nord et assurer l'existence continue de ces ressources pour les générations futures. Le Canada aimerait que les discussions portant sur cette question amènent l'adoption, par tous les gouvernements nationaux, de politiques assurant la viabilité permanente des communautés indigènes qui comptent sur les activités d'exploitation des ressources.
- **Mettre en évidence et faire connaître à la communauté internationale les projets locaux de développement durable et les progrès réalisés en vue de régler les revendications**